

**HEAD OFFICE**

186 Hurontario St, Suite 201  
Collingwood, Ontario L9Y 4T4  
Tel: 1-877-976-2274  
Fax: 1-866-471-6594  
Website: [www.casi-acms.com](http://www.casi-acms.com)  
Courriel : [info@casi-acms.com](mailto:info@casi-acms.com)



**SIÈGE SOCIAL**

186, rue Hurontario, bureau 201  
Cambridge (Ontario) L9Y 4T4  
Tél. : 1-877-976-2274  
Télééc. : 1-800-811-6427  
Site Web : [www.casi-acms.com](http://www.casi-acms.com)  
Courriel : [info@casi-acms.com](mailto:info@casi-acms.com)

## Conseil d'administration de l'ACMS Appel de candidatures

L'Association canadienne des moniteurs de snowboard (ACMS) recherche actuellement des membres passionnés et dévoués pour se joindre à son conseil d'administration.

### ***La mission de l'ACMS***

*Promouvoir le meilleur enseignement du snowboard à l'échelle mondiale.*

### ***Notre vision***

*Être le chef de file mondial de la formation, de l'innovation et du perfectionnement professionnel des moniteurs de snowboard qui sont synonymes d'une industrie des sports de neige prospère, diversifiée et accessible.*

Siéger au conseil d'administration de l'ACMS est une expérience enrichissante. Il s'agit également d'un engagement qui doit être bien considéré. Le conseil d'administration est responsable de superviser et de guider le personnel de direction de l'ACMS, ainsi que du plus haut niveau de prise de décisions et de la responsabilité légale au sein de l'organisation.

Les administrateurs doivent non seulement souhaiter vivement aider l'ACMS à atteindre ses objectifs stratégiques, mais aussi lui apporter un solide bagage d'expérience et de compétences professionnelles afin de faciliter le mandat du conseil d'administration. L'organisation nécessite une expertise en matière de gouvernance, de droit, d'affaires, de ressources humaines, de comptabilité et de finances, de communications ou de marketing.

Les administrateurs sont des bénévoles qui ne reçoivent aucune indemnité ou autre rémunération, mais les dépenses associées à des réunions et déplacements déterminés leur seront remboursées.

Le conseil d'administration de l'ACMS souhaite pourvoir trois (3) postes :

- 1) **Représentant de la Colombie-Britannique** (poste élu)
- 2) **Représentant du Québec** (poste élu)
- 3) **Membre à titre individuel** (*nouveau* poste nommé)

L'ACMS accepte actuellement les candidatures pour les postes mentionnés ci-dessus. Conformément au calendrier de rotation des mandats des administrateurs, des élections seront tenues pour les postes de représentants de la Colombie-Britannique et du Québec avant

l'assemblée générale annuelle (AGA) de novembre 2023 et un examen des candidatures au poste de membre à titre individuel sera effectué.

Le conseil d'administration bénéficierait de la présence d'administrateurs ayant de l'expérience dans les domaines suivants :

- comptabilité et finances d'entreprise;
- droit;
- ressources humaines;
- planification stratégique;
- développement des affaires et leadership;
- responsabilité organisationnelle et sociale;
- marketing et promotions.

### **Qualifications**

Toute personne intéressée par un poste au sein du conseil d'administration **doit être** :

- 1) un membre de l'ACMS en règle détenant une certification de moniteur de l'ACMS;
- 2) un résident permanent du Canada;
- 3) un résident permanent de la région canadienne qu'il souhaite représenter;
- 4) âgé de 18 ans et plus.

Toute personne intéressée par un poste au sein du conseil d'administration **ne peut pas** :

- 1) être un employé salarié de l'ACMS ou une partie à un contrat avec cette dernière, autre que les contrats annuels des évaluateurs;
- 2) avoir déjà été déclarée incapable de gérer ses affaires par un tribunal au Canada ou ailleurs;
- 3) avoir déjà fait faillite;
- 4) être en possible position de conflit d'intérêts avec l'ACMS pouvant compromettre de quelque manière que ce soit le respect des politiques de gouvernance de l'ACMS et la conformité à ces dernières, ou empêcher la personne de respecter et de se conformer auxdites politiques, conçues pour maintenir à tous les égards l'indépendance, l'efficacité et l'impartialité du conseil d'administration et de ces membres.

### **Rôle et responsabilités**

Bien que les activités quotidiennes de l'ACMS soient la responsabilité du directeur général, le conseil d'administration est un groupe axé sur la gouvernance, responsable de la bonne gouvernance de l'Association dans son ensemble, protégeant ses biens et ressources tout en assurant son avenir. Le conseil et ses administrateurs ont les responsabilités suivantes, sans en exclure d'autres :

- Établir les politiques de l'organisation;
- Créer ou mettre à jour les énoncés de mission et de vision;
- Approuver le plan stratégique;
- Surveiller les activités de l'organisation;

- Approuver le budget annuel;
- Se préparer en vue des réunions du conseil d'administration et assister à ces dernières;
- Examiner les problèmes et discuter de ces derniers avant que des décisions ne soient prises;
- Remplacer et former les membres du conseil d'administration quand des sièges sont à combler.

Les administrateurs ont également certaines obligations légales, notamment :

- Faire preuve de diligence raisonnable lors de la prise de décisions pour l'organisation (obligation de diligence);
- Agir dans l'intérêt supérieur de l'organisation (obligation de loyauté);
- Agir conformément à la mission de l'organisation (obligation d'obéissance);
- Rester en dehors de la discussion en cas de conflit d'intérêts (obligation de récusation).

### **Niveau d'engagement de l'administrateur**

L'engagement de l'administrateur comprendra ce qui suit :

- Assister à une (1) réunion annuelle (généralement en juin) d'une durée de trois (3) à quatre (4) jours à différents endroits à l'échelle du Canada;
- Prendre part à environ huit (8) à dix (10) conférences téléphoniques chaque année, outre les réunions de sous-comités;
- Assister à différents événements de l'industrie et des membres au besoin;
- Effectuer du travail supplémentaire en comité du conseil d'administration au besoin.

### **Durée du mandat**

Comme décrit dans le règlement de l'ACMS, les administrateurs sont élus ou nommés pour un mandat de trois (3) ans, avec un maximum de trois mandats, s'ils sont réélus par les membres de la région qu'ils représentent.

Les personnes intéressées doivent envoyer un courriel à l'adresse [jeff@casi-acms.com](mailto:jeff@casi-acms.com) en incluant les renseignements suivants :

- Une lettre de présentation d'un maximum d'une page indiquant la région ou le poste pour lequel vous posez votre candidature (Colombie-Britannique, Québec ou membre à titre individuel nommé), votre intérêt à l'égard des activités de l'organisation ainsi que votre contribution potentielle à la mission de l'ACMS.
- Un bref curriculum vitae énumérant votre expérience professionnelle et au sein de conseils d'administration, ainsi que toutes autres qualifications pertinentes.
- Les coordonnées de deux ou trois références qui peuvent témoigner de votre capacité potentielle de contribuer au conseil d'administration de l'ACMS.
- Les coordonnées d'au moins deux membres en règle de l'ACMS prêts à appuyer votre nomination au sein du conseil d'administration, y compris leurs numéros de membre.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au **9 novembre 2023** à 23 h 59 (HNP). Nous remercions toutes les personnes qui prendront le temps de poser leur candidature à ces postes.

Les candidatures seront examinées par le Comité des candidatures de l'ACMS et les personnes retenues seront soumises à un vote des membres de chaque région concernée pour pourvoir les postes vacants avant l'AGA de 2023 en novembre.

**Si vous avez des questions à propos de cette publication ou du processus de candidature, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [jeff@casi-acms.com](mailto:jeff@casi-acms.com).**